

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Lafontaine

<https://www.cadre21.org/membres/9b2cf829300325d58745c8f0>

Date d'obtention : 2021-04-14 15:30:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord rencontrer la personne qui fait le signalement de l'événement qu'elle soit la victime ou non afin de connaître sa version et remplir la grille de la méthode sexto afin de recueillir l'information nécessaire. Par la suite, important de rencontrer la victime du sextage, de l'écouter et de la supporter ainsi que de remplir la grille de la méthode sexto afin d'avoir sa version et savoir combien de personnes sont impliquées.

Rencontrer les autres personnes impliqués s'il y a lieu et remplir la grille de la méthode sexto afin de recueillir de l'information supplémentaire.

Par la suite, rencontrer la personne instigatrice et voir quelles étaient ses intentions (impulsives ou malveillantes).

Communiquer avec le policier chargé d'intervenir dans ce projet.

Communiquer avec les parents des jeunes impliqués dans la situation afin de les informer et de leur expliquer les étapes de la méthodes sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien faire la cueillette d'information et ce auprès de toutes les personnes impliqués en remplissant la grille avec chacun d'eux en individuel.

Que chaque situation est différentes mais que la grille s'applique dans toutes les situations afin d'orienter la suite de notre intervention.

Que le milieu scolaire fait la première partie de l'intervention pour la cueillette des données et qu'il faut impliquer par la suite le policier responsable du projet sexto afin qu'il puisse poursuivre l'intervention et que s'il s'agit d'un acte malveillant que c'est lui qui aura des démarches à faire pour aller plus loin.

Qu'il faut agir rapidement afin de faire cesser la situation.

L'importance de développer une bonne collaboration.

Que certaines situations sont punissables par le Code Criminel.

Qu'il y a beaucoup de sensibilisation à faire auprès des jeunes en lien avec les réseaux sociaux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il y a plusieurs personnes qui sont impliquées dans la situation, autant des mineurs que des majeurs.

Aussi, rencontrer l'instigateur pour recueillir sa version des faits, il peut nier, refuser de collaborer avec nous et ne pas nous remettre son cellulaire afin de le confisquer pour ne pas qu'il ait la chance de supprimer par exemple les photos qu'il a en sa possession avant que le policier arrive pour intervenir auprès de lui.